



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-20(05)

Dispositifs de stockage portatifs – Utilisation interdite

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-20(05) – Dispositifs de stockage portatifs – Utilisation interdite (PbM-)

Énoncés :

Interdire l'utilisation de dispositifs de stockage portatifs contrôlés par l'organisation aux personnes autorisées pour les systèmes externes.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les limites ayant trait à l'utilisation des dispositifs de stockage portatifs contrôlés par l'organisation dans les systèmes externes incluent l'interdiction absolue d'utiliser ces dispositifs. L'interdiction d'une telle utilisation s'applique au moyen de méthodes techniques ou non techniques (c'est-à-dire des méthodes basées sur les procédures).